



CHOISIR VOTRE COTISATION A LA FFE

Chaque groupement équestre peut choisir sa cotisation en fonction de ses besoins :

La cotisation « CLUB », membre actif - 820 euros

La cotisation « ECURIE DE COMPETITION », membre adhérent - 550 euros

La cotisation « ORGANISATEUR D'ACTIVITES EQUESTRES », membre adhérent - 300 euros

Services attachés à chaque cotisation :

	Club Membre actif	Ecurie de Compétition Membre adhérent	Organisateur d'Activités Equestres Membre adhérent
Licence de dirigeant	Oui	Oui	Oui
Licences comprises dans la cotisation	30 licences dont la licence de dirigeant	1 licence de dirigeant, et 1 licence compétition PRO ou 4 licences compétition AMA	1 licence de dirigeant
Validation Galops	Gratuite	Payante 8 €	Payante 8 €
Service Ressources	Oui	Oui	Oui
Service Qualité	Gratuit	Gratuit	Payant 160€
Revue de l'équitation	Tarif préférentiel 25€	Tarif préférentiel 25€	Tarif préférentiel 25€
Organisation de compétitions et de manifestations équestres	Oui	Oui	Oui
Site internet gratuit	Oui	Oui	Oui

La première licence est prise au nom du représentant légal ou de son délégataire.

Le titulaire de la licence de dirigeant sera l'interlocuteur de la FFE.

TARIFS DES LICENCES PRATIQUANT 2026
APPLICABLES A PARTIR DU 01.09.2025

Licence pratiquant né en 2008 et après29€
Licence pratiquant né en 2007 et avant40€

COTISATION FFE DU 01.09.25 AU 31.08.2026



Cotisation Club

Membre actif

Modalités de l'adhésion

Les avantages

- L'adhérent délivre des licences fédérales. Les 30 premières, dont celle du dirigeant, sont comprises dans la cotisation annuelle.
- Il peut organiser des sessions d'examens fédéraux et bénéficie de la validation gratuite des galops fédéraux.
- Les enseignants diplômés peuvent bénéficier d'un code examinateur.
- Il peut organiser des compétitions et manifestations équestres (Compte Organisateur) et engager ses cavaliers en compétition Club, Poney, Amateur et PRO (Compte Engageur).
- Il a accès au service Ressources ainsi qu'au service Qualité.
- Il reçoit les packs promotionnels et pédagogiques réalisés pour les clubs par la FFE.
- Il est destinataire de la revue de la Fédération Française d'Equitation, La Ref, avec toutes les informations sur la pédagogie, la vie équestre, la formation, la compétition.
- Il bénéficie d'un site internet gratuit qu'il peut créer et administrer en toute liberté.
- Il a accès au centre de contact des clubs du lundi au vendredi de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h.
Téléphone 02 54 94 46 00 - Email : club@ffe.com.

Les tarifs

- Cotisation annuelle, valable du 1er septembre (N) au 31 août (N+1), comprenant 30 licences dont celle du dirigeant : **820 euros**
- Abonnement à tarif préférentiel à La Réf = **25 euros**
- La validation gratuite des galops fédéraux

La composition du dossier

Pour adhérer, il vous suffit de retourner à FFE Club - Parc Equestre - 41600 LAMOTTE :

- **La demande officielle d'adhésion.**
- **Le justificatif de votre statut juridique :**
 - Association : statuts + récépissé de dépôt en préfecture + attestation INSEE + PV de la dernière assemblée élective
 - Société : statuts + extrait K-BIS datant de moins de trois mois, PV d'assemblée générale si le gérant n'est pas désigné dans les statuts, attestation INSEE
 - Entreprise individuelle : récépissé INPI + attestation INSEE + déclaration de disponibilité (si le nom commercial n'apparaît pas dans le récépissé INPI),
 - Etablissement public : délibération de l'organe de direction, statuts de l'établissement, le cas échéant,
 - Collectivité publique : relevé URSSAF, décision du conseil municipal.
- **Justificatif pour le site d'activité :**
 - Association : Compte rendu d'une réunion de bureau signé de deux membres du bureau
 - Société : Un extrait Kbis où l'adresse doit apparaître dans les renseignements au niveau de l'activité secondaire
 - Entreprise individuelle : Le récépissé INPI (Institut national de la propriété industrielle)
 - Etablissement public : Délibération de l'organe de direction
 - Collectivité publique : Décision du conseil municipal
- **Justificatif pour l'adresse de correspondance pour une association :**
 - Compte rendu d'une réunion de bureau signé de deux membres du bureau
- **La photocopie du diplôme ou pièce administrative équivalente de la personne qui encadre les activités** (seulement pour le statut de centre équestre)
- Le règlement de **845€** (NB : si vous ne désirez pas l'abonnement à La Ref, déduisez **25€**)

L'adhésion est définitive dès la 2ème année d'adhésion, sauf avis contraire du Comité Fédéral de la FFE.



Cotisation

Ecurie de Compétition

Membre adhérent

Modalités de l'adhésion

Les avantages

- L'adhérent délivre des licences fédérales. La licence du dirigeant, ainsi qu'une licence de compétition PRO ou 4 licences de compétition AMA sont comprises dans la cotisation annuelle.
- Les enseignants diplômés peuvent bénéficier d'un code examinateur.
- Il a accès au service Ressources et au service Qualité de la FFE.
- Il peut organiser des compétitions et manifestations équestres (Compte Organisateur) et engager ses cavaliers en compétition Club, Poney, Amateur et PRO (Compte Engageur).
- Il est destinataire de la revue de la Fédération Française d'Équitation, La Ref, avec toutes les informations sur la pédagogie, la vie équestre, la formation, la compétition.
- Il bénéficie d'un site internet gratuit qu'il peut créer et administrer en toute liberté.
- Il a accès au centre de contact des clubs du lundi au vendredi de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h.
Téléphone 02 54 94 46 00 - Email club@ffe.com.

Les tarifs

- Cotisation annuelle, valable du 1er septembre (N) au 31 août (N+1), comprenant la licence du dirigeant, et 1 licence compétition PRO ou 4 licences compétition AMA : **550 euros**.
- Abonnement à tarif préférentiel à La Ref = **25 euros**.
- Validation des galops (l'unité) = **8 euros**.
- Accès service Qualité de la FFE = **Offert**.

La composition du dossier

Pour adhérer, il vous suffit de retourner à FFE Club - Parc Equestre - 41600 LAMOTTE :

- **La demande officielle d'adhésion.**
- **La photocopie du diplôme ou pièce administrative équivalente de la personne qui encadre les activités (obligatoire) avec un contrat de travail ou une fiche de paie si celle-ci est salariée.**
- **Le justificatif de votre statut juridique :**
 - Association : statuts + récépissé de dépôt en préfecture + attestation INSEE + PV de la dernière assemblée électorale
 - Société : statuts + extrait Kbis datant de moins de trois mois, PV d'assemblée générale si le gérant n'est pas désigné dans les statuts, attestation INSEE
 - Entreprise individuelle : récépissé INPI + attestation INSEE + déclaration de disponibilité (si le nom commercial n'apparaît pas dans le récépissé INPI),
- **Justificatif pour le site d'activité :**
 - Association : Compte rendu d'une réunion de bureau signé de deux membres du bureau
 - Société : Un extrait Kbis où l'adresse doit apparaître dans les renseignements au niveau de l'activité secondaire
 - Entreprise individuelle : Le récépissé INPI
- **Justificatif pour l'adresse de correspondance pour une association :**
 - Compte rendu d'une réunion de bureau signé de deux membres du bureau
- Le règlement de **575 €** (NB : si vous ne désirez pas l'abonnement à La Ref, déduisez 25€).

L'adhésion est définitive dès la 2ème année d'adhésion, sauf avis contraire du Comité Fédéral de la FFE.



Cotisation Organisateur d'Activités Equestres

Membre adhérent

Modalités de l'adhésion

Les avantages

- L'adhérent délivre des licences fédérales. La licence du dirigeant, est comprise dans la cotisation annuelle.
- Il peut organiser des sessions d'examens fédéraux et valider des galops fédéraux.
- Les enseignants diplômés peuvent bénéficier d'un code examinateur.
- Il a accès au service Ressources.
- Il peut organiser des compétitions et manifestations équestres (Compte Organisateur) et engager ses cavaliers en compétition Club, Poney, Amateur et PRO (Compte Engageur).
- Il est destinataire de la revue de la Fédération Française d'Équitation, La Réf, avec toutes les informations sur la pédagogie, la vie équestre, la formation, la compétition.
- Il bénéficie d'un site internet gratuit qu'il peut créer et administrer en toute liberté.
- Il a accès au centre de contact des clubs du lundi au vendredi de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h.
Téléphone 02 54 94 46 00 - Email club@ffe.com.

Les tarifs

- Cotisation annuelle, valable du 1er septembre (N) au 31 août (N+1), comprenant la licence du dirigeant : **300 euros**.
- Abonnement à tarif préférentiel à La Ref = **25 euros**.
- Validation des galops (l'unité) = **8 euros**.
- Accès service Qualité de la FFE = **160 euros**.

La composition du dossier

Pour adhérer, il vous suffit de retourner à FFE Club - Parc Equestre - 41600 LAMOTTE :

- **La demande officielle d'adhésion.**
- **Le justificatif de votre statut juridique :**
 - Association : statuts + récépissé de dépôt en préfecture + attestation INSEE + PV de la dernière assemblée électorale
 - Société : statuts + extrait K-BIS datant de moins de trois mois, PV d'assemblée générale si le gérant n'est pas désigné dans les statuts, attestation INSEE
 - Entreprise individuelle : récépissé INPI + attestation INSEE + déclaration de disponibilité (si le nom commercial n'apparaît pas dans le récépissé INPI),
 - Etablissement public : délibération de l'organe compétent, statuts de l'établissement, le cas échéant,
 - Collectivité publique : relevé URSSAF, décision du conseil municipal.
- **Justificatif pour le site d'activité :**
 - Association : Compte rendu d'une réunion de bureau signé de deux membres du bureau
 - Société : Un extrait Kbis où l'adresse doit apparaître dans les renseignements au niveau de l'activité secondaire
 - Entreprise individuelle : Le récépissé INPI
 - Etablissement public : Délibération de l'organe de direction
 - Collectivité publique : Décision du conseil municipal
- **Justificatif pour l'adresse de correspondance pour une association :**
 - Compte rendu d'une réunion de bureau signé de deux membres du bureau
- **La photocopie du diplôme ou pièce administrative équivalente de la personne qui encadre les activités** (seulement pour le statut de centre équestre)
- Le règlement de **325 €** (NB : si vous ne désirez pas l'abonnement à La Ref, déduisez 25€).

L'adhésion est définitive dès la 2ème année d'adhésion, sauf avis contraire du Comité Fédéral de la FFE



Saisir votre demande d'adhésion

1. Assurez-vous de disposer de l'ensemble des documents demandés au format PDF,
2. Rendez-vous sur ffe.com
3. Cliquez sur « Devenir adhérent / licencié » en haut à droite de l'écran



4. Cliquez sur « Vous dirigez un établissement équestre »
5. Les avantages de l'adhésion, En savoir plus
6. Saisir ma demande d'adhésion



Annexes

1. Déclaration de disponibilité

Sur ce document, vous attestez vous être assuré auprès de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI) de la disponibilité du nom commercial que vous souhaitez utiliser pour votre établissement.

2. Délégation de pouvoir

Ce document permet au représentant légal de l'établissement de demander à ce que la licence de dirigeant soit attribuée à un salarié de l'établissement. C'est alors cette personne qui est l'interlocuteur fédéral et qui reçoit les identifiants permettant de réaliser les opérations fédérales.

3. Transfert du fichier licence FFE

Dans le cas de la reprise d'un établissement qui était adhérent à la FFE, ce document doit être signé par l'ancien dirigeant pour permettre de transférer le fichier licences vers le nouvel adhérent.



Déclaration de disponibilité

Coordonnées du représentant légal :

Je soussigné,..... (Nom, prénom),

demeurant :.....

.....

Code postal : |_|_|_|_|_| Ville :

Atteste sur l'honneur avoir vérifié la disponibilité du nom commercial suivant :

.....

auprès de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI).

Ce nom, utilisé par l'établissement ayant son siège social à l'adresse suivante :.....

.....

Code postal : |_|_|_|_|_| Ville :

Dont le Numéro SIRET est le suivant : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|, est libre de tous droits liés à la propriété intellectuelle et de toute antériorité de dépôt.

Fait à, le.....

Cachet de l'établissement

Signature du représentant

légal (nom, prénom)



Autorisation transfert fichier licences FFE

Je soussignéné(e) le :/...../.....,
représentant légal de la structure,
enregistrée sous le code adhérent FFE suivant | _ | _ | _ | _ | _ | , autorise la FFE à transférer le fichier licences de mon établissement vers l'adhérent
de la FFE
enregistré sous le numéro | _ | _ | _ | _ | _ | et dont le dirigeant est

Fait à, le

Signature de dirigeant :